



Vous souhaitez rénover votre logement ?
Faites appel à un conseiller France Rénov' !



renovactions63.fr



04 73 42 30 72

Rénov'actions63

LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

France services

france-services.gouv.fr

France services vous aide dans vos démarches

Vous rencontrez des difficultés avec les démarches numériques ou administratives ?

Les conseillers France services peuvent vous appuyer dans votre demande d'aide.



Avec MaPrimeAdapt'
mon logement
évolue avec moi



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Rénov'actions63
LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

septembre 2025
Conception et réalisation : agence 4a0d0
Impression : imprimerie départementale du Puy-de-Dôme

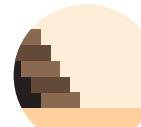
Pourquoi adapter mon logement ?

La perte d'autonomie et de mobilité, qu'elle soit liée à l'âge ou à une situation de handicap, nécessite d'adapter votre logement pour rester chez vous en toute sécurité plus longtemps. Vous pouvez aussi réaliser des travaux en anticipation d'une future perte d'autonomie.

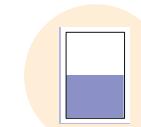
QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX



→ Douche de plain-pied



→ Monte-escalier électrique



→ Volets roulants électriques

Bon à savoir

MaPrimeAdapt' est cumulable avec les aides locales et les aides à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov').

Quelle aide ?

MaPrimeAdapt' donne droit à une subvention de

50 ou 70 %

du montant des travaux (dans la limite d'un plafond selon la réglementation en vigueur).

Pour qui ?

- Personne en **situation de handicap**
- Personne âgée de **70 ans ou plus**
- Personne de **60 à 69 ans sous condition de GIR** (GIR 1 à 6)
- Ayant des revenus modestes ou très modestes
- Résidant en France (métropole et outre-mer)
- Étant propriétaire de son logement ou locataire dans le parc privé

Quel accompagnement dans mes démarches ?

Vous serez accompagné par **un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)**. Ce professionnel sera votre contact privilégié tout au long de votre projet.

Les 5 étapes de mon parcours

1

Je fais appel à un conseiller France Rénov' pour préciser mon projet.



2

Le conseiller France Rénov' me met en relation avec un **AMO habilité autonomie**.

Je réalise avec l'AMO mon diagnostic logement autonomie pour déterminer mon projet de travaux et mon plan de financement.



3

Je dépose ma demande de subvention en ligne ou au format papier.



4

Je fais réaliser mes travaux par un artisan.



5

Je reçois le versement de ma subvention.

